



• Groupe RDPI du Sénat | Note budgétaire post-séance •

## MISSION « AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT » (APD) [PLF POUR 2021]

### TABLEAU DE BORD

**RESPONSABLES DE MISSION :** Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) & Ministère de l'Économie et des Finances.

**RAPPORTEURS SPÉCIAUX (FINANCES)** sur la mission APD (et l'article 53) et le compte de concours financiers (CCF) Prêts à des États étrangers : Michel Canevet et Jean-Claude Requier

**RAPPORTEURS POUR AVIS (CAED) :** Hugues Saury (LR) et Rachid Temal (SOC).

**CHEFFE DE FILE DU GROUPE RDPI :** Nicole Duranton.

#### CALENDRIER LÉGISLATIF

##### ASSEMBLÉE NATIONALE

Examen du rapport spécial de M. Le Fur (LR) le 22 octobre et du rapport pour avis de V. Thomas (LaREM) en commission des Affaires étrangères le 28 octobre, et examen en **séance publique le 29 octobre - adoption sans modification.**

##### SÉNAT

▶▶ **10/11** : examen du rapport spécial - **adoption sans modification.**

▶▶ **25/11** (matin) : examen du rapport pour avis **adoption sans modification.**

▶▶ **vendredi 27/11** : examen en séance - **adoption sans modification.**

### L'ESSENTIEL À RETENIR

- La France est l'un des principaux acteurs en matière d'APD. En 2019, elle conservait son **5ème rang mondial** (en volume avec 12,2Mds\$) derrière les États-Unis, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon et se hissait à la **9ème place en pourcentage du RNB**. Elle inscrit son action dans le cadre multilatéral fixé par l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'Accord de Paris pour le climat et le Programme d'action d'Addis-Abeba de 2015 sur le financement du développement, tout comme le consensus européen pour le développement (2017). Au niveau national, notre politique de solidarité internationale et d'APD est définie par **la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale** (LOPDSI), ainsi que par les conclusions du **Comité interministériel de la coopération internationale et du développement** (CICID) du 8 février 2018 (cf. Encadré p.2).
- Les moyens de notre politique de solidarité se trouvent **en partie** dans la mission **interministérielle** APD. Jusqu'à présent, elle regroupait les crédits de deux programmes : le **P110** « Aide économique et financière au développement », mis en oeuvre par Bercy **et** le **P209** « Solidarité à l'égard des pays en développement », sous la responsabilité du MEAE. Cette année, le PLF pour 2021 crée un nouveau programme : le **P365** « Renforcement des fonds propres de l'AFD ».

**FOCUS : l'essentiel des conclusions du CICID définissant les nouvelles orientations de notre APD**

- ❖ Détermination d'une trajectoire pour atteindre 0,55% du RNB dédiés à l'APD en 2022 ; avec le **doublage de la part des fonds d'APD transitant par les organisations de la société civile** entre 2017 et 2022, un **renforcement de notre outil d'aide bilatérale, et plus précisément une hausse des dons** (une demande forte du Parlement) et un **objectif de 500M€ en 2022 pour l'aide humanitaire**.
- ❖ Une APD concentrée sur **19 pays** jugés prioritaires : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, Togo et Haïti.
- ❖ Une aide orientée vers **5 thématiques prioritaires clairement définies**, pour être au rendez-vous des enjeux du développement durable : les crises et fragilités ; la lutte contre le changement climatique ; l'éducation ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; ainsi que le renforcement des systèmes de santé.
- ❖ Des engagements conséquents dans ces secteurs identifiés : **1,5Md€ par an dès 2020 pour l'adaptation au changement climatique** dans le cadre du suivi du *One planet summit* (avec une priorité en Afrique et dans les pays les plus vulnérables et les moins avancés), **200M€ pour le Partenariat mondial pour l'éducation** sur 3 ans (2018-2020) annoncés dans le cadre du sommet de Dakar et un doublement de la facilité vulnérabilités et réponses aux crises (dite « **Minka** ») mise en œuvre par l'AFD pour atteindre **200M€ en 2020**.
- ❖ Un **pilotage politique renforcé** avec la réactivation du conseil d'orientation stratégique (COS) de l'AFD et le renforcement du rôle de l'administration centrale du MEAE sur le pilotage de la diplomatie du développement (définition des stratégies, négociation interministérielle et internationale, orientation et tutelle des institutions et opérateurs qui mettent en œuvre les moyens de l'aide française).
- ❖ Un dispositif de développement rénové basé sur l'efficacité, la redevabilité, l'évaluation et la transparence.

- Le PLF 2021 s'inscrit **dans la continuité de la hausse des crédits de l'APD depuis 2016, après une baisse continue entre 2010 et 2015**. L'APD est la **politique publique qui enregistre la plus forte hausse relative pour l'année 2021 (+17%)** : c'est un effort sans précédent en faveur de la solidarité internationale, surtout dans le contexte économique actuel qui pèse lourd sur nos finances publiques. Cet effort contribue à concrétiser l'engagement du Président de la République (PR) de rattraper le retard français et d'atteindre **0,55 % RNB d'ici 2022**. **Le PR a fait de l'APD et de la réforme de la politique française de développement une des priorités de son quinquennat**. Réaliser cet objectif est essentiel dans le contexte international instable, où les crises multidimensionnelles et la montée des inégalités ne cessent de s'amplifier, et où le multilatéralisme menace de se fissurer.
- En 2021, les crédits de paiement de la mission APD **augmentent fortement (+50%)** pour atteindre au total **4,9Mds€ (+683M€ à périmètre constant, hors P365)**. Le palier 2021 de la trajectoire de l'APD à l'horizon 2022 est respecté : les prévisions de 2020 tablaient sur une enveloppe de 3,90Md€ en CP, ce qui est bien le cas, avec 3,95Mds€ hors renforcement des fonds propres de l'AFD.
- Ces crédits pour 2021 **respectent les conclusions du CICID de 2018** :
  - sur la **priorité géographique** de l'APD : dans le P110, 73% des prêts mis en œuvre par l'AFD doivent bénéficier à la région « Afrique, Moyen-Orient » ; dans le P209, 30% des crédits sont dirigés vers les pays ciblés prioritaires.
  - sur les **priorités sectorielles** : en 2021, dans un contexte de pandémie, un effort sensible est consenti en faveur de la santé mondiale, avec notamment 60M€ d'aides budgétaires globales dans le P110, 2M€ pour l'Institut Pasteur et plus de 10M€ en faveur du Fonds français Muskoka.
  - les composantes **bilatérale** (60%), **partenariale** (6,7% de l'APD bilatérale transite par la société civile) et **multilatérale** de l'APD **poursuivent leur montée en puissance**, pour répondre sur tous les plans à la pandémie et respecter les engagements de Biarritz (2019). Le dispositif « **Initiatives des organisations de la société civile** » (canal de l'AFD dédié à l'APD transitant par ces acteurs) dépassera le seuil symbolique des 100M€.
  - avec 330M€, les **fonds dédiés à l'aide humanitaire** augmentent.

- Il convient de noter que **la mission APD ne représente qu'un tiers du montant total de l'APD** déclaré au Comité d'aide au développement de l'OCDE. Les autres crédits sont intégrés **dans les missions budgétaires d'autres ministères** (prise en charge des réfugiés, accueil des étudiants étrangers, contribution à l'APD financée par le budget de l'UE - PSRUE, APD transitant par les collectivités, etc.). Selon l'OCDE, en 2019, les apports d'APD de la France ont été supérieurs à l'année passée et ont représenté **0,44 % de son RNB**. Cet accroissement s'explique par une hausse des dons en bilatéral et du coût notifié des réfugiés sur le territoire (en volume), ainsi que d'une progression du soutien destiné à des instruments du secteur privé et de la société civile.
- Les ressources de la mission APD sont complétées par des **ressources extra-budgétaires** affectées issues de la **taxe de solidarité sur les billets d'avion** (TSBA - dispositif particulièrement fragilisé cette année avec la pandémie, 210M€) et de la **taxe sur les transactions financières** (TTF, 528M€), pour un montant global de **738M€**, dont 412M€ au titre de la quote-part du MEAE. Elles alimentent le **Fonds de solidarité pour le développement (FSD)**, géré par l'AFD pour le compte de l'État et qui vise à contribuer au financement de l'APD multilatérale, pour une part décroissante (21,9% en 2016, 18,4% en 2020 et 13,1% en 2021). Le FSD continuera à financer plusieurs fonds multilatéraux en matière de santé (Fonds mondial Sida), de l'éducation (PME) et de climat (Fond vert).

## PRÉSENTATION PAR PROGRAMME

### → Programme 110 « Aide économique et financière au développement »

**1,39Mds € en AE et 1,47Mds€ de CP** (soit +29,7% en CP par rapport à 2020)

- Responsable du programme : Emmanuel Moulin, DGT du **ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance (MEFR)**.
- Ce programme est marqué par trois tendances fortes :
  - **15,7% des crédits** destinés à des **institutions multilatérales de développement** (banques et fonds de développement rattachés<sup>1</sup>).
  - **une aide bilatérale conséquente**, qui couvre 84% des crédits du programme.
  - une part significative pour le **financement des annulations de dette bilatérales et multilatérales**, décidées parfois il y a plusieurs années (97,3M€ de CP).
- La DGT et le MEFR veillent à la **complémentarité entre action bilatérale et multilatérale**. Pour cela, des efforts ont été réalisés pour améliorer l'évaluation de la mise en oeuvre de l'APD (ex : de nouveaux **indicateurs** sur l'efficacité de l'aide sur le plan bilatéral) et le futur projet de loi propose de créer une **commission indépendante d'évaluation de l'APD**.
- Dans le P110, la 1ère action concerne **l'aide économique et financière multilatérale**. L'influence française dans les institutions multilatérales est en partie liée à la quote-part de capital détenue et au montant des fonds mobilisés pour les reconstitutions. Paris veille ainsi à orienter les stratégies de ces instances vers les priorités de l'aide française (ex: la France est le 5e contributeur de l'Association internationale de développement, où elle a obtenu que l'affectation à l'Afrique subsaharienne figure parmi les objectifs et concentre la majorité des ressources). Ces crédits portent ainsi sur :

<sup>1</sup> Ces fonds fournissent à des conditions très privilégiées des ressources aux pays les plus pauvres (à savoir des dons ou des prêts à des taux d'intérêt très en-dessous de ceux des marchés financiers).

- l'essentiel des **contributions françaises à ces institutions**<sup>2</sup> et aux fonds de développement. En 2021, la France continuera à contribuer à hauteur de **8M€ au Fonds fiduciaire en faveur des Territoires palestiniens** de la BM.
- S'ajoutent les **participations à divers fonds sectoriels**<sup>3</sup>, sous forme de dons, pour une enveloppe globale de **128M€ en AE et 310,5M€ de CP**, dont **240M€ de CP en faveur de l'environnement** (53M€ pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)<sup>4</sup>, 15,5M€ pour la préservation des forêts tropicales<sup>5</sup>, 151M€ en faveur du Fonds vert pour climat<sup>6</sup> et 20M€ en CP pour le Fonds multilatéral pour le protocole de Montréal).
- En 2021, la France pourra accorder jusqu'à **26,8M€ de prêts à des institutions internationales et à des fonds internationaux à des taux concessionnels** (aussi nommé « prêt à conditions préférentielles »), comme le FMI (Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance<sup>7</sup>), la Banque mondiale (Association internationale de développement - AID - le guichet de financement concessionnel de la BM, où la France est le 5ème actionnaire, ex-aequo avec le Royaume-Uni) ou encore le Fonds vert pour le climat.
- Enfin, notre pays **cofinance des initiatives communes** avec les institutions multilatérales, comme par exemple des actions en faveur de l'entreprenariat des femmes en Afrique.
- En 2021, **41%** des CP de l'aide du P110 est **mise en œuvre par l'AID** (454M€ en CP), **le Fonds africain de développement** (FAD, le guichet de financement concessionnel de la Banque africaine de développement - 146M€) **et le Fonds asiatique de développement** (FASD, le guichet en dons de la Banque asiatique de développement - 11,5M€).
- La seconde action porte sur **l'aide économique et financière bilatérale** (1,17Mds€ en AE et 409,2M€ de CP), par laquelle la France soutient directement la stabilité des politiques macro-économiques et les investissements des pays en développement, ainsi que leurs capacités commerciales. Cette aide est **principalement** mise en œuvre par **l'AFD** (dotation de fonctionnement de 7M€ pour 2021), mais aussi par **Natixis** (3,2M€ budgété pour la rémunération de la gestion des outils d'aide-projet<sup>8</sup>), pour le compte de l'État. Cette aide **passé par plusieurs canaux d'intervention** :
  - sous la forme d'**Aides budgétaires globales (ABG)**, via **l'AFD**, visant à renforcer l'appropriation de l'aide par le pays partenaire, afin qu'il réussisse à faire face à des déséquilibres de ses finances

<sup>2</sup> hors prises de participation à leur capital et augmentations de capital, qui figurent depuis 2011 dans le programme 731 (compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »). Ces institutions sont la Banque mondiale (BM), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BAsD) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

<sup>3</sup> autour de 3 thématiques : **continuum finances publiques** pour 11,3M€ de CP (ex: Fonds fiduciaire Lutte anti-blanchiment/Lutte anti-terrorisme, etc.) ; **environnement** pour 240M€ de CP ; **entreprenariat - création de valeur** pour 59,5M€ (ex: initiative *Affirmative Finance Action for Women in Africa dit AFAWA qui vise à favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique*).

<sup>4</sup> créé en 1991 par la France et l'Allemagne, il est, avec 180 membres, l'instrument de mise en œuvre de plusieurs conventions environnementales internationales (ex : Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Convention sur la diversité biologique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Convention de Minamata sur le mercure). Pour 2019-2022, la France maintient sa contribution à 300M\$, soit des versements de 71,5 M\$/an sur 4 ans. Le décaissement de 53,22 M€ en 2021 correspond au paiement de la 3ème tranche.

<sup>5</sup> cela correspond à l'Alliance pour les forêts tropicales créée par le PR lors du G7 à la suite d'importants incendies en Amazonie.

<sup>6</sup> principal fonds multilatéral de financement de la transition des pays en développement vers des économies sobres en carbone et résilientes. Suite à l'annonce du PR au Sommet du G7 à Biarritz, **la France a doublé sa contribution pour 2019-2023**, portant ainsi son engagement à **1,5Md€**. Cet effort budgétaire place la France au rang de **3ème contributeur en élément-don à la 1ère reconstitution**, derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne. **Sur la période 2015-2023, la France est le 4ème contributeur historique derrière ces pays et le Japon.**

<sup>7</sup> le guichet de prêt concessionnel du FMI. Chacun des prêts octroyés, sous la forme d'une Facilité élargie de crédit (FEC), d'une Facilité de crédit de confirmation (FCC) ou d'une Facilité de crédit rapide (FCR), s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globale de réduction de pauvreté.

<sup>8</sup> Gestion des Prêts du Trésor (concessionnels et non concessionnels) aux États étrangers et des dons du Trésor aux États étrangers (FASEP), mais aussi pour le paiement d'honoraires à des banques régionales.

publiques et à engager des réformes structurelles pour la réduction de la pauvreté dans le cadre de programmes validés par la communauté internationale. Elles bénéficient surtout aux pays d'Afrique subsaharienne (surtout : RCA, Niger, Mali et Burkina Faso). En 2021, l'enveloppe des ABG sera de **60M€** et répondra à la crise de la **COVID-19**, comme cela a été le cas cette année, avec une très forte affectation de ces aides budgétaires vers **l'initiative « Santé en commun » de l'AFD**, ainsi qu'en faveur de la participation à un plan de soutien au Soudan.

- sous la forme de **crédits de bonifications**, octroyés à **l'AFD** et destinés à réduire le coût des prêts de l'AFD pour les pays emprunteurs, ainsi qu'en outre-mer pour les prêts antérieurs à 2010 (pour 4,3M€ de CP et 0€ en AE)<sup>9</sup>.
- par le biais de **subventions de projets innovants** pour la préservation de l'environnement mondial et le développement local, accordées par notre principal instrument de coopération bilatérale en la matière, via l'AFD : **le Fonds français pour l'environnement mondial** (FFEM - 25M€ de CP)<sup>10</sup>.
- **29,5M€** de CP pour le **Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP)**, à savoir des dons finançant des études de faisabilité en amont de projets d'investissements pour aider les pays en développement à réaliser ces projets, mais aussi des prestations d'assistance technique et des dispositifs de soutien au secteur privé.
- Jusqu'à **8M€** seront dédiés à **l'Initiative Afrique-France**, pour améliorer l'accompagnement des projets d'infrastructure en Afrique par tous les outils publics français d'APD et de soutien export. En outre, un dispositif innovant de pré-instruction, d'orientation et d'aide à la structuration des requêtes des acteurs africains comme français est en cours de structuration.
- **3,6M€** sont budgétisés pour l'évaluation rétrospective de projets bilatéraux, de fonds multilatéraux ainsi que des évaluations conjointes, dans une démarche d'évaluation de l'efficacité et de l'impact de l'APD française. Selon le bleu budgétaire, **cette enveloppe doit permettre de dégager 3M€ pour une éventuelle création d'une Commission indépendante d'évaluation de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales**, dans le futur PJL.
- des crédits sont prévus pour créer un **Fonds innovation et expérimentation en matière de développement**, telle que proposée par le rapport Berville. Ce fonds vise à susciter de nouvelles synergies entre les acteurs de l'APD et de la recherche. Il serait abondé de 10M€ d'AE et un premier décaissement est prévu en 2021 avec 3 M€ de CP. La gouvernance de cette nouvelle structure n'est pas encore fixée, mais elle pourrait potentiellement être similaire à celle du FFEM.
- **Expertise France**<sup>11</sup>, gère, coordonne et facilite la mise à disposition de l'expertise technique publique à l'international (dans la maîtrise d'œuvre de projets de coopération sur financements bilatéraux et multilatéraux), afin d'accompagner la mise en place de politiques publiques. Dans le P110, sa dotation sera de **6,7M€** en CP (contre 5,35M€ en 2020). À ce montant s'ajoute un financement additionnel de 10M€ en AE et **9,5M€** de CP attribués à Expertise France et à l'AFD dans le cadre d'un renforcement de la gouvernance financière des pays d'Afrique subsaharienne.

<sup>9</sup> Les nouveaux engagements de prêts de l'AFD dans l'Outre-mer sont désormais financés par le P123 « Conditions de vie en Outre-mer » de la mission « Outre-mer » depuis 2010.

<sup>10</sup> créé en 1994 sur le modèle du Fonds pour l'environnement mondial. Depuis 25 ans, il a déjà permis de soutenir 333 projets dans plus de 120 pays, dont les deux tiers en Afrique.

<sup>11</sup> EPIC créé en 2015 par fusion de 6 opérateurs publics, sous tutelle conjointe de la DGT et de la DG Mondialisation du MEAE. Le COM 2020-2022 liant EF à ses tutelles reprend les orientations du CICID pour la réforme de l'expertise technique française : une activité orientée vers les zones et thématiques prioritaires de l'APD, la structuration et la consolidation de l'opérateur (fidélisation des équipes, renouvellement de l'accréditation à la gestion déléguée de l'UE, intégration du GIP Justice Coopération Internationale début 2021), intégration au sein du groupe AFD pour le 1er juillet 2021 (date qui sera inscrite dans le futur PJL qui doit aussi inclure une disposition transformant EF en société par actions simplifiée, et enfin, la définition d'un nouveau modèle économique pour compenser au cas par cas les mandats déficitaires d'EF.

### Focus sur le nouveau modèle économique d'Expertise France (EF)

Jusqu'à présent, EF bénéficiait au titre du P209 d'une subvention pour le soutien des activités de service public réalisées, d'intervention santé et de compensation du transfert à EF d'experts techniques internationaux. Or, le Contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 est venu définir un **nouveau modèle économique**, afin de renforcer le pilotage *a priori* des activités de l'agence et de veiller à une pleine transparence du soutien économique apporté par l'État. Il s'agira aussi pour EF d'être financé de façon croissance par des organismes multilatéraux (UE et BM). Ce nouveau modèle repose sur la différenciation suivante de ses activités :

- les **opérations bilatérales financées par la commande publique** (dotation stable de 3,85M€) : elles sont encadrées par des conventions-cadre signées par EF et l'institution publique française commanditaire et aboutissent à une rémunération pour couvrir les coûts engendrés. S'en suit un *reporting* spécifique pour assurer une bonne redevabilité sur le soutien financier de l'État ;
- les **opérations financées par un bailleur tiers** : lorsqu'elles sont jugées stratégiques pour l'expertise française et que la rémunération versée par le bailleur ne permet pas de couvrir tous les coûts d'EF, elles peuvent faire l'objet d'un soutien économique complémentaire de l'État pour compenser les « surcoûts » de mise en œuvre du projet pendant la phase d'exécution, de son développement jusqu'à sa clôture (audit, évaluation). Ce mécanisme de compensation est financé à 65 % par le P209 (MEAE) et à 35 % par le P110 (soit 1,8M€ en CP pour 2021). Un comité tripartite entre EF et ses deux tutelles se charge d'identifier les projets pour compte de tiers qui pourront bénéficier d'un tel soutien, dans la limite des autorisations d'engagement validées.

- La troisième action est le **financement des annulations de dettes des pays pauvres**, avec la mise en œuvre de traitements de leur dette pour la rendre plus soutenable (restructurations), réalisés grâce à ces crédits du P110 et à ceux du P852 « Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France ». Le P110 intervient sur le traitement de la dette à deux niveaux :

- (1) **sur le plan bilatéral**, en compensant à l'AFD les annulations de dettes décidées au sein du Club de Paris<sup>12</sup> ou au titre des accords de Dakar I et II (**0,3M€** en 2021) ;
- (2) **sur le plan multilatéral**, en compensant les annulations de la dette multilatérale des PPTe (Pays pauvres très endettés, **97M€** pour 2021) envers l'AID et le Fonds africain de développement (FAD), décidées lors du sommet du G8 à Gleneagles (2005), au cours duquel la France et ses partenaires se sont engagés à aider à compenser le coût de cette annulation, dans le cadre de l'Initiative d'annulation de la dette multilatérale.

Sur ces deux volets, une mobilisation coordonnée a permis de réagir vite pour aider les pays les plus pauvres à faire face à la pandémie de la Covid-19. Ainsi, **dans le cadre bilatéral, l'aide française a été réorientée** pour soutenir les pays les plus vulnérables (en particulier africains), tandis qu'à l'échelle multilatérale, la France a négocié, dans le cadre du Club de Paris et du G20, un **moratoire du service de la dette des pays les plus pauvres** pour l'année 2020<sup>13</sup>. L'ISSD n'aura **pas d'impact sur les crédits budgétaires du P110 en 2020 ni en 2021**.

### → Programme 365 « Renforcement des fonds propres de l'AFD »

**953M€ en AE et de CP**

- Responsable du programme : Emmanuel Moulin, DGT du **ministère de l'Economie et des Finances**.
- Les crédits de ce programme à action unique visent à **doter en capital l'AFD en 2021**, sous la forme d'une **conversion en fonds propres de base des prêts de ressource à condition spéciale (RCS)**. Ces RCS sont des prêts à des termes très préférentiels (typiquement 30 ans dont 10 ans de différé de

<sup>12</sup> groupe informel de 22 pays créanciers dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement de pays débiteurs et dont la Présidence et le Secrétariat sont assurés par la France.

<sup>13</sup> **ISSD** – initiative de suspension du service de la dette en faveur des pays les plus pauvres, validée le 15 avril 2020 par les ministres des Finances du G20 et des pays membres du Club de Paris. C'est un report d'échéances sans perte en valeur actuelle nette pour les créanciers.

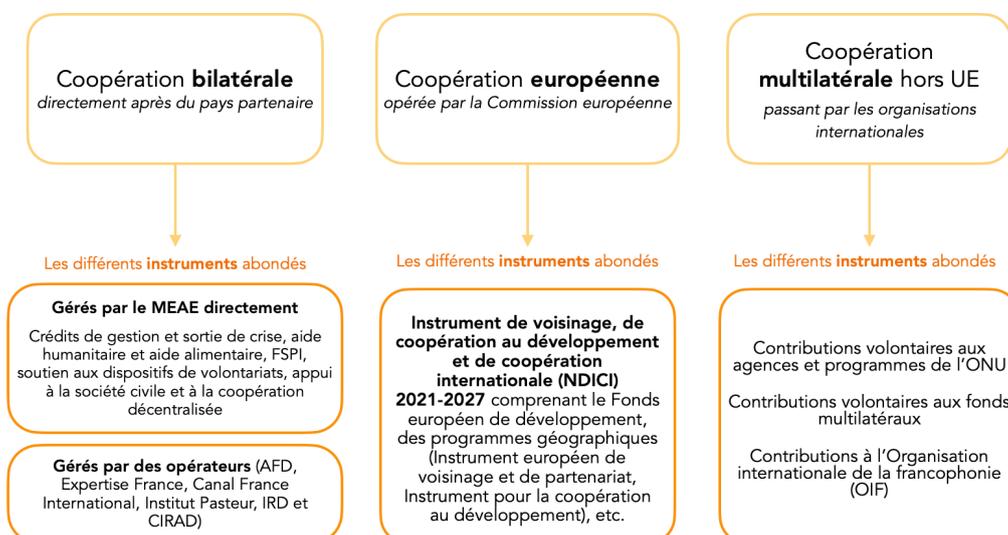
remboursement en capital ; taux de 0,25%) octroyés par l'État à l'AFD via le P853 « Prêts à l'AFD en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » de la mission Prêts à des États étrangers. Ces RCS permettent ensuite à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État des prêts à des institutions multilatérales. Ces 953M€ correspondent au montant des versements de RCS à l'AFD entre 2017 et 2021. **Cette dotation en capital de l'AFD transitera par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » qui sera préalablement abondé en recettes via le P365.** De façon symétrique, pour rendre possible cette opération, ces prêts RCS seront remboursés de façon anticipée par l'AFD sur le P853, de sorte que l'opération de conversion reste neutre pour le budget de l'État.

- Une telle transformation a été rendue nécessaire à la suite d'une **évolution de la réglementation prudentielle européenne imposée aux établissements financiers**, avec l'entrée en vigueur en 2019 du règlement européen « CRRII » et une application de la plupart des mesures à compter du 28 juin 2021. Ainsi, ce nouveau règlement prévoit que, pour le calcul du ratio grands risques auquel l'AFD est soumise, les RCS ne seront plus prises en compte au titre des fonds propres.

### → Programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement »

**2,78Mds€ en AE et 2,48Mds€ en CP** (soit +16,18% en CP par rapport à 2020)

- Responsable du programme : Michel Miraillet, DGAM du MEAE.
- Le P209, **géré par le MEAE**, participe à la mise en œuvre de la coopération avec les pays les plus vulnérables et au déploiement d'actions concrètes par ces derniers pour réaliser les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris sur le climat. Il déploie l'action de la France en faveur de la **préservation des biens publics mondiaux**, par exemple par le biais des contributions aux fonds multilatéraux agissant en faveur de l'éducation et de la santé. Le P209 concentre aussi les **moyens d'intervention en dons** (dons projet AFD, soutien aux ONG, aide humanitaire, aide-projet du MEAE (FSPI), etc.) et s'inscrit dans la **démarche partenariale de développement de la France**, en s'appuyant sur la complémentarité d'action de tous les acteurs impliqués et en les mobilisant tous (collectivités territoriales, organisations de la société civile, secteur privé, volontariat international).
- Les actions du P209 sont déployés par trois canaux d'acheminement :



- Pour 2021, dans la continuité des années précédentes, le budget du P209 est en hausse de **+344M€** (en CP). Ce programme est marqué par 4 tendances fortes :
  - **une hausse substantielle des crédits dédiés aux fonds multilatéraux**, pour financer nos priorités sectorielles, les décisions prises au G7 de Biarritz et répondre à la crise liée à la pandémie ;
  - **une hausse de l'aide humanitaire** (crédits de gestion et sortie de crise et une part des contributions multilatérales) pour la porter à 330M€, conforme à l'objectif 2022 du CICID ;
  - **le pallier des 100M€ franchi pour les crédits transitant par les acteurs de la société civile** via le guichet dédié de l'AFD ;
  - **un niveau d'engagement supérieur à 1Md€** maintenu pour le **don-projet AFD** et le **don-ONG**. La composante « don » de notre APD est renforcée afin de mieux cibler les 19 pays prioritaires. Ainsi, ils bénéficient de 50% de l'effort en subvention de l'État et des 2/3 des subventions mises en oeuvre par l'AFD (hors fonds dédiés à la préparation des projets).
- La première action, qui représente 55% des crédits du P209 avec **1,5Md€ en AE et 1,2Md€ de CP**, s'articule autour de la **coopération bilatérale** dans les domaines prioritaires et les autres secteurs d'importance (sécurité alimentaire et agriculture durable, eau et assainissement, gouvernance).
  - ✓ L'administration centrale et les postes diplomatiques disposeront d'une enveloppe de **31M€** en CP pour financer des **partenariats avec la société civile** (pérennisation d'1M€ en faveur des ONG), des **événements ponctuels avec des partenaires locaux ou internationaux** ou encore des **actions de formation et d'échanges d'expertise** (bourses, missions, invitations). **2M€** sont réservés à l'accueil du Forum Génération Égalité (co-présidé par le Mexique sous l'égide d'ONU Femmes) à Paris, comme annoncé par le Président de la République en 2019, et permettront de financer, dans ce cadre, des associations et organisations de terrain qui agissent en matière de planification familiale, de santé reproductive et d'amélioration des conditions de choix pour les femmes quant aux décisions relatives à leur sexualité et à leurs corps.
  - ✓ Les établissements partenaires disposeront en 2021 de 46M€ en CP ainsi répartis : **35,7M€ pour EF**, **7,6M€ pour Canal France International** (qui soutient des projets en faveur du pluralisme de l'information, du renforcement de la gouvernance démocratique et accompagne la professionnalisation des médias dans les pays en développement), **2M€ pour l'Institut Pasteur<sup>14</sup>**, qui joue un rôle primordial dans le contexte de crise sanitaire (avec sa *Task Force Coronavirus* qui coordonne de nouvelles recherches sur le coronavirus SARS-CoV-2, en appliquant des protocoles sanitaires au sud, en mettant à disposition des tests rapides en Afrique à l'Institut Pasteur de Dakar, etc.) et **1M€ pour le CIRAD** (projet sur le numérique dans le développement rural et l'agriculture en Afrique subsaharienne francophone et en Afrique du Nord).
  - ✓ **802,8M€ en CP** (1,1Mds€ en AE) seront dédiés à l'**aide-projet** (dont la rémunération de 83M€ de l'AFD). Ces crédits sont ainsi répartis : **617,4M€ pour le don-projet de l'AFD** (dont 100M€ pour le fonds Minka<sup>15</sup>), **115,4M€ de dons-ONG** (gérés par l'AFD), ainsi que **70M€ pour le Fonds de solidarité prioritaire pour les projets innovants (FSPI)** qui poursuit sa montée en puissance entamée en 2017 (82 pays éligibles en 2020, 57 en 2019) et dont les crédits sont gérés localement par les ambassades. Au total, l'aide-projet gérée par l'AFD s'élève à 732,8M€ en CP. Sur les crédits dédiés au FSPI, **2,5M€** financeront des **programmes de renforcement capacitaire**

<sup>14</sup> L'Institut Pasteur de Paris est une fondation de droit privé à but non lucratif. Le Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP) regroupe 32 instituts de recherche (dont 17 sont Centres de référence des virus respiratoires et 1 Centre collaborateur OMS) dans 25 pays sur tous les continents. Il est le « fer de lance de l'influence française dans le domaine de la recherche en santé » et « assure un rôle de sentinelle face aux émergences infectieuses en matière de recherche scientifique, de services de santé publique et de formation » (bleu budgétaire, 2021).

<sup>15</sup> Créé en 2017 pour réaliser 4 initiatives portant sur le Sahel, la République centrafricaine, la région du lac Tchad et le pourtour syrien.

de partenaires dans des domaines sécuritaires, répondant au continuum sécurité-développement (renforcer la présence sécuritaire de l'État pour favoriser le développement)<sup>16</sup>.

- ✓ **24M€** sont prévus pour les **contrats de désendettement et de développement (C2D)**<sup>17</sup> : à ce stade, le moratoire ISSD n'a pas eu d'impact sur les programmes concernés.
- ✓ **200M€** sont dédiés à la « **gestion et sortie de crise** » (AE et CP). C'est un budget en hausse :
  - **14,1M€** pour **l'aide budgétaire post-conflit et sorties de crise**. **5M€** transiteront par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE pour le **fonds de soutien aux victimes de violences ethniques et religieuses au Moyen-Orient** (Irak, Liban, Jordanie, Syrie). **8M€** sont destinés à **l'Autorité Palestinienne**, via le Consulat général de France à Jérusalem.
  - **110,3M€** pour le **Fonds d'urgence humanitaire (FUH)**, notre principal instrument bilatéral de l'action humanitaire et de stabilisation d'urgence. Il est géré par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du CDCS. Le FUH est mobilisé, lors d'une crise soudaine, en lien avec les ministères de l'Intérieur, de la Santé et de la Défense, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires. Il a une capacité de décaissement rapide grâce à ses procédures accélérées et adaptées aux crises. **L'augmentation des crédits dédiés à l'aide d'urgence se poursuit** (de 80,7M€ en 2020 à 110,3M€ en 2021, soit **+30M€**). Voulue par le PR, cette hausse est une réponse à la demande des ONG de voir la part bilatérale de l'aide humanitaire française renforcée. Elle bénéficiera surtout à la zone **Afrique du Nord-Moyen-Orient** (49,4M€, soit +13M€ par rapport à 2020) et à **l'Afrique sub-saharienne** (45M€, soit +15M€). **9M€** sont dédiés à l'enveloppe « crise » pour la **réponse d'urgence aux épidémies et aux catastrophes naturelles**, en hausse de +3M€ par rapport à 2020.

Zone géographique	Proposition PLF 2021	Commentaires
ANMO	49,4 M€	1°/ <b>Accroissement de l'effort sur l'Irak</b> (mise en œuvre des engagements présidentiels, prévention de la résurgence de Daech, interventions dans le sud du pays). 2°/ <b>Augmentation des activités au Yémen</b> (réponse humanitaire) <b>et en Libye</b> (soutien au processus politique et relance économique dans une logique de stabilisation). 3°/ <b>Maintien d'actions au Liban et dans les Territoires palestiniens occupés</b> pour répondre à la dégradation de la situation humanitaire. 4°/ <b>Programme d'urgence pour la Syrie</b> : Stabilisation du nord-est syrien pour éviter la résurgence de Daech, réponse humanitaire au nord-ouest, soutien à la société civile et contre-influence
Afrique	45M€	1°/ <b>Sahel</b> : mise en œuvre des engagements du sommet de Pau : poursuite de l'augmentation de notre effort de stabilisation au plus près des opérations de Barkhane dans la zone des trois frontières. 2°/ <b>Lac Tchad</b> : maintien de l'effort dans les quatre pays du bassin du Lac Tchad, dans le contexte de la persistance d'une menace Boko Haram. 3°/ <b>RCA</b> : augmentation en appui au redéploiement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et à la mise en œuvre de l'accord de Khartoum. 4°/ <b>Cameroun</b> : augmentation de l'effort humanitaire et actions de stabilisation pour appuyer la dynamique de sortie de crise au Nord-Ouest Sud-Ouest ; 5°/ <b>RDC</b> : poursuite de la réponse aux épidémies (Ebola, Covid-19), à Kinshasa et dans l'Est. 6°/ <b>Afrique de l'Est</b> : poursuite d'actions humanitaires et de stabilisation en appui à la transition politique au Soudan ; aide humanitaire au Soudan du Sud. 7°/ <b>Covid-19</b> : en fonction de l'évolution de la pandémie sur le continent, renforcement des actions en réponse directe et aux effets indirects.
Amériques – Asie - Europe	7,8M€	1°/ <b>Prise en compte des effets de la crise au Vénézuéla</b> , quelle que soit son évolution ; 2°/ <b>Poursuite de notre soutien aux Rohingyas</b> , au Bangladesh et en Birmanie, en l'absence de perspectives de retour dans l'État du Rakhine ; 3°/ <b>Maintien d'un effort dans l'est de l'Ukraine</b>
Crises humanitaires/ Réserve d'urgence	8,1M€	Face à la multiplication des catastrophes naturelles, augmentation de la capacité de la réponse humanitaire de l'État en lien avec le mécanisme européen de protection civile. En matière de stabilisation, maintien d'une réserve d'urgence pour répondre aux impératifs politiques qui apparaîtraient en cours d'année.
<b>Total</b>	<b>110,3M€</b>	

<sup>16</sup> ex : 150 000€ en faveur du Liban pour renforcer les compétences techniques des services de secours sur tout le territoire.

<sup>17</sup> La France s'était engagée en 1999 à Cologne à fournir un effort complémentaire à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Ainsi, cela a pris la forme d'un **mécanisme bilatéral de refinancement par dons des échéances dues, formalisé dans un C2D**. Concrètement, le pays bénéficiaire d'un C2D continue d'honorer sa dette, mais une fois remboursée, la France reverse immédiatement cette somme sur un compte spécifique de la banque centrale du pays, pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté, qui sont sélectionnés d'un commun accord avec l'État partenaire.

- **76,3M€ pour l'aide alimentaire programmée (AAP)**, en hausse constante (55,7M€ en 2020) pour répondre à la dégradation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, surtout en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine, qui s'est accélérée sous l'effet de la pandémie. Là encore, c'est un outil souple qui permet aussi bien de réagir vite face à des situations d'urgence et d'agir sur le plus long terme. 50% de l'AAP continuera cette année à bénéficier aux pays prioritaires de la France.
- ✓ **23,7M€** financeront le volontariat international d'échange et de solidarité.
- ✓ comme l'an passé, **3M€** sont dédiés au « **Fonds Pacifique** »<sup>18</sup>, notre outil de diplomatie régionale à destination de nos 3 collectivités françaises dans le Pacifique. Au fil des années, jusqu'en 2020, les crédits de ce fonds subissaient une réduction notable (1,5M€ en 2014). Toutefois, au regard du regain d'intérêt des grandes puissances pour contrer l'influence croissante de la Chine dans le Pacifique, il est apparu essentiel d'inverser cette tendance et de se réengager dans la zone, dans la perspective du prochain Sommet France-Océanie. En 2020, 65 projets ont pu être financés, dont 2/3 en matière de sécurité sanitaire et alimentaire, de lutte contre le changement climatique, de prévention des risques de catastrophe et des projets de développement durable.
- ✓ Les crédits de la **coopération décentralisée** se maintiennent à 11,5M€ (seuls 9M€ ont été exécutés en 2020, en raison de la crise sanitaire, le reste le sera en 2021) et seront ainsi répartis : 6,5M€ pour les appels à projets, 2M€ pour les subventions aux projets menés par les associations de collectivités et les réseaux régionaux multi-acteurs, 0,5M€ pour les Assises de la coopération décentralisée, 0,5M€ pour la Priorité Sahel, 0,6M€ pour la mobilisation de l'expertise territoriale, 0,8M€ pour la diffusion de l'information et le développement d'outils sur la coopération décentralisée et 0,6M€ pour le développement informatique et les publications.
- La deuxième action porte le budget de la **coopération multilatérale**, avec une enveloppe en hausse, de **368M€ en AE et 373M€ de CP**.
  - ✓ La **francophonie**, une priorité pour le PR et un moyen pour déployer dans les pays francophones des initiatives conformes aux ODD, sera dotée de **50M€** de CP → En 2021, la France versera une **contribution statutaire à l'OIF de 15,6M€**, à laquelle s'ajoutent nos **contributions volontaires** à l'OIF, les **contributions versées aux opérateurs de la Francophonie** (Agence universitaire de la Francophonie - AUF, Association internationale des Maires francophones - AIMF, TV5Monde et Université Senghor), ainsi qu'à l'**Assemblée parlementaire de la Francophonie**, dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens. Plusieurs événements sont prévus en 2021 : le Sommet de la Francophonie à Djerba fin 2021, la Conférence ministérielle de la Francophonie, la conférence ministérielle de la CONFEJES au Burkina Faso et l'AG de l'AUF en Roumanie.
  - ✓ **317M€** sont consacrés à nos **contributions multilatérales** :
    - **183M€ pour celles volontaires aux institutions du système onusien**. En 2021, après une hausse de +23% en 2020, la **composante humanitaire de ces contributions** poursuit cette tendance (+32,30M€) et se hisse à un total de **123,6M€**, permettant de poursuivre l'engagement du PR d'atteindre 500M€ en 2022. Cette part élevée de contributions humanitaires illustre l'importance de notre engagement en faveur du règlement des crises au sein du Conseil de sécurité des Nations unies. Globalement, sur le P209, ce sont **40M€ qui seront programmés pour la réponse humanitaire sur le territoire syrien**. Nos contributions volontaires en faveur de l'éducation (UNESCO) continuent à bénéficier de 10M€. En matière de **santé** mondiale, une

<sup>18</sup> Le Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (1986), qui participe à l'insertion régionale des 3 collectivités française du Pacifique, vise à cofinancer (moins du tiers du coût total du projet en moyenne et au plus 50%) des projets de coopération qui associent nos 3 collectivités à des États de la région ou des organisations régionales. Son comité directeur, chargé de sélectionner les projets et de définir le montant des subventions, associe à parité égale des représentants de l'État et ceux des 3 collectivités.

contribution volontaire de **2M€ sera versée à l'Académie de la santé de l'OMS** (à Lyon). Par ailleurs, une enveloppe de **50M€ de ressources budgétaires de la Mission « plan de relance »** permettra de financer, en complément du P209, des dispositifs de sécurité sanitaire et le déploiement de traitements et de vaccins. À ce titre, une contribution de 37,5M€ à l'initiative « *Access to Covid-19 Tools Accelerator* », portée par le PR depuis le 4 mai dernier, sera prise en charge, tout comme une partie de notre contribution à l'alliance du vaccin (GAVI).

→ Au titre des contributions volontaires hors ONU (130,6M€), le **Partenariat Mondial pour l'Éducation** (PME), un fonds multilatéral créé dans le cadre du G7 pour financer l'éducation de base, disposera de 7,7M€. On compte aussi **plusieurs contributions en faveur de l'égalité femmes-hommes** (dont 4,5M€ pour le programme AFAWA en faveur de l'entrepreneuriat des femmes en Afrique et 2,6M€ pour le Fonds Mondial pour les Survivant(e)s de Violences Sexuelles liées aux Conflits lancé en 2019 par les Prix Nobel de la paix, Denis Mukwege et Nadia Murad). **26M€ seront versés à la mise en oeuvre de la Facilité pour les réfugiés en Turquie** (décidé par le Conseil européen en 2015), où plusieurs projets financés sont réalisés par les opérateurs du MEAE (AFD, Expertise France). 16,7M€ constituent des contributions en matière de climat et d'environnement (Fonds mondial récifs coralliens, GIEC, etc.). Là encore, **un effort est réalisé en faveur de la santé**, avec un total de 60,3M€ (le **Fonds français Muskoka**, visant à améliorer l'accès des femmes, enfants et adolescents à des soins de santé de qualité, et **50M€ pour le Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme**).

- Enfin, les crédits de la **coopération communautaire** s'élèvent à **713,7M€** en AE et CP. Cela représente la contribution de la France pour 2021 au 11ème Fond européen de développement (FED). Avec un budget global de 30,5Mds€ pour 2014-2020 (5,43Mds€ pour la France), le FED est le principal instrument de coopération entre l'UE et les 79 pays Afrique-Caraïbes-Pacifique, mais aussi entre l'UE et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM - 364,5M€). Il est financé par les contributions obligatoires des États européens en fonction de clefs de contribution ad hoc négociées dans le cadre d'un accord intergouvernemental. La France en est le 2ème contributeur derrière l'Allemagne.

→ **L'aide européenne au développement s'inscrit en conformité avec les priorités de l'APD française** : 5 des pays prioritaires de l'APD française figurent parmi les 6 pays les plus aidés par cet instrument (Éthiopie, Niger, Mali, Burkina Faso et RDC) ; la coopération UE-PTOM contribue à une meilleure intégration régionale de nos territoires d'Outre-mer ; les secteurs prioritaires concordent (ex : l'UE finance la Facilité africaine de paix, le G5 Sahel, etc.), tout comme le recours croissant à une combinaison prêts-dons et à une gestion indirecte qui permet à l'AFD de s'impliquer.

→ Les négociations se poursuivent encore sur le prochain cadre financier pluriannuel européen pour 2021-2027, où il est proposé de rénover les outils européens d'aide au développement et de les fusionner au sein d'un **instrument unique « de voisinage, de développement et de coopération internationale » (NDICI)** intégré dans le budget général de l'UE (alors qu'ils étaient hors budget UE jusqu'à présent). La future contribution de la France à ce NDICI devrait à l'avenir s'opérer via le prélèvement sur recettes au profit de l'UE (PSR-UE). En parallèle, du fait de la pluriannualité de la programmation du FED, notre contribution au 11ème FED (via le P209) devrait se poursuivre pour s'épuiser jusqu'en 2027, selon les estimations de la Commission européenne.

- La quatrième touche aux **dépenses de personnel** du programme (162M€), qui sont les seules de la mission APD. 12 ETP sont créés.

## [COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS]

Composé de 4 programmes sous la responsabilité de la DGT, il retrace en dépenses les prêts consentis à des États étrangers et à l'AFD. Ses recettes sont composées des remboursements en capital effectués par les débiteurs.

## [ARTICLE 53 DU PLF]

Cet article vise à mobiliser les fonds nécessaires pour contribuer à **augmenter le capital de la Banque africaine de développement (BAfD)**, tel que décidé par une résolution du 31 octobre 2019. Il s'agira de contribuer au renforcement des capacités de la banque à promouvoir le développement du continent et faire reculer la pauvreté. L'enjeu pour la France est d'ainsi, « maintenir son rang au sein des actionnaires de la BAfD, conformément à la priorité africaine de son aide au développement, affirmée dans le cadre du CICID » (*rapport spécial de M. Le Fur*). La contribution française s'élèvera à **224,9M€ d'AE** en 2021, qui sera décaissée sur **8 ans** entre 2021 et 2028, à raison de **28,1M€ de CP / an**, à partir du compte d'affectation spéciale « **Participations financières de l'État** ».

*Pourquoi une telle disposition dans le PLF ?* (1) la décision de souscrire à une hausse de capital est assimilée à une **convention financière et nécessite une ratification parlementaire** ; (2) les parts de capital sont **assimilables à des garanties de l'État** et la décision de souscrire à une augmentation de capital non appelé fait partie du domaine exclusif des lois de finances en vertu de la LOLF.

## [BILAN DE L'EXAMEN]

BILAN - ASSEMBLÉE NATIONALE	
Commission	Séance
La commission des finances, suivant l' <b>avis favorable du rapporteur spécial, a adopté</b> , sans modification, les crédits de la mission. La commission des affaires étrangères a émis un <b>avis favorable, sans modification</b> .	Les <b>crédits</b> ont été <b>adoptés sans modification</b> , tout comme l'art. 53 du PLF et les crédits du CCF « Prêts à des États étrangers ».
BILAN - SÉNAT	
Commission	Séance
<p>La commission des <b>finances</b> décide de proposer au Sénat l'<b>adoption, sans modification</b>, des crédits de la mission APD, de l'article 53, ainsi que des crédits du CCF. Les rapporteurs ont souligné la conformité des orientations de la mission APD avec celles définies par le CICID en 2018. Ils ont relevé une part encore trop forte dédiée aux prêts, mais soulignent qu'un <b>rééquilibrage a été initié et se poursuit</b> « et la part des prêts devrait reculer en 2019 pour se limiter à 14 % de notre APD ». Par ailleurs, sur le pilotage problématique de l'AFD, ils précisent que « <b>les auditions menées nous ont confortées dans l'idée que la recherche d'un meilleur pilotage était désormais une priorité des ministères en charge de ce budget</b> ».</p> <p>La commission des affaires étrangères a <b>adopté sans modification</b> les crédits de la mission (satisfaite de la hausse de l'APD), <b>tout en évoquant plusieurs points de vigilance</b> dont le manque de pilotage politique de l'AFD ; le modèle fondé essentiellement sur les prêts de l'AFD ; la faible affectation de la TTF à l'APD ; le projet de relocalisation du siège de l'AFD jugé inopportun en période de crise</p>	Les <b>crédits de la mission</b> ont été <b>adoptés sans modification</b> et l' <b>article 53 du PLF</b> a été <b>adopté conforme</b> .